

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSE : M. JACQUES Jean.

Délibération n° 2013/119

OBJET : TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DU TOIT DE LA MAISON DE LA VALLEE, SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'UBAYE A BARCELONNETTE : AVENANT N° 1 LOT 1 SARL SUBAT.

Le Conseil de Communauté,

VU le marché à procédure adaptée n°001/2013 concernant le lot n°1 travaux de restructuration intérieure des bureaux de la Communauté de Communes.

VU la nécessité d'intégrer certains travaux complémentaires imprévus, comme détaillé dans l'avenant n°1,

CONSIDERANT que ces travaux entraînent une plus value de **6 873.29 € TTC**.

VU le projet d'avenant n°1 qui lui présenté :

Montant du marché de base :	42 894.37 € TTC
Avenant en plus value :	<u>6 873.29 € TTC</u>
Nouveau montant TTC	49 767.65 € TTC

VU la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et notamment sur le formalisme des avenants aux MAPA, faisant obligation de décision de l'assemblée délibérante pour les avenants supérieurs à **5 %** du montant initial du marché.

Après délibéré

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2013 article 2313-039.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI.

